

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION (palliative vaud)

En raison du nombre de places limité, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Dans le formulaire online, en cochant la case « J'accepte les conditions de participation », le participant ou l'institution s'engage à les respecter dans leur intégralité.

1. Généralement, **au plus tard deux semaines avant** le premier jour de formation, les confirmations officielles sont envoyées par courriel, et les factures y relatives leur succèdent par voie postale dans un délai de 48 heures.
2. Dès lors, toute annulation ou absence du participant, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical ; en revanche, le montant versé ou dû pourrait être reporté sur une formation ultérieure, dans un délai de douze mois, dans quel cas le participant se charge de sa nouvelle inscription, via notre site.
3. Pour toute réinscription, le paiement sera comptabilisé pour les nouvelles dates. En cas de modifications tarifaires, la différence est due et fera l'objet d'une nouvelle facture.
4. Lors de chaque rappel, **CHF 20.-** supplémentaires seront facturés pour frais administratifs et la somme due devra être réglée dans les 10 jours.
5. Pour les formations organisées sur plusieurs journées, toute absence à l'une d'entre elles ne pourra faire l'objet ni de dédommagement, ni de rattrapage.

L'attestation stipulera le nombre d'heures suivies.

La présence au premier jour est **obligatoire** ; s'il est manqué en raison d'un cas de force majeure (maladie, accident, maladie d'enfant, deuil d'un proche), le règlement constituera un avoir pour une session ultérieure.

6. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.
7. La remise de l'attestation sera effectuée en fin de cursus pour autant que la totalité du montant du cours ait été payée. Toute demande de duplicata sera facturée CHF 70.- pour frais administratifs.
8. Les formations peuvent se dérouler sur des sites différents.
9. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.
10. Concernant la formation en soins palliatifs généraux pour professionnels, le prix du repas de la quatrième journée à Rive-Neuve (CHF 20.-) fait partie intégrante du tarif forfaitaire et n'en est pas déductible.
11. Les mises à jour des conditions générales s'appliquent pour tous les cours proposés par palliative vaud.

palliative vaud exigera de chaque participant le respect des recommandations sanitaires de manière stricte et sans aucune dérogation possible.

Le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte